

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 04 DECEMBRE 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

Etaient présents : 09 ou 10

M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M.HANOUILLE,
Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ , MM COSSET, LYS,
Mme AUDEBERT (est arrivée au point 6)

Absent excusé : M.DEBLAISE

Absents : Mm LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN

Date de convocation : 27/11//2025 et affichée le 27/11//2025

Date d'affichage : 09/12/2025 et de publication : 09/12/2025

LES DELIBERATIONS EXAMINEES ET ADOPTEES

DEL0412251 : SUBVENTION ADSM 17

DEL0412252 : TARIF LOCATION DES SALLES au 01/01/2026 (complément)

DEL0412254 : FONDS DE CONCOURS VERSE à la CDC de GEMOZAC – travaux
de voirie – année 2025

DEL0412255 : PROJETS SCOLAIRES (séance de cinéma)

DEL0412256 : TRAVAUX SALLE ASSOCIATIVE ET BIBLIOTHEQUE
(couverture et zinguerie)

DEL0412257 : ACHAT PARCELLES DE BOIS – TAILLIS

DEL0412258 : TARIF SALLE DES FETES POUR SEANCES DE SPORT

MAIRIE DE CRAVANS

Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

**TELETRANSMIS AU
 CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211701339 - 2025

Accusé de Réception Préfecture
 Reçu le : / / 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre Décembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Novembre 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHE, MM. COSSET, LYS,

Absents excusés : M.DEBLAISE, Mme AUDEBERT

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire fait part de la demande de subvention de l'association ADSM 17

Association Départementale des Secrétaires de Mairie de la Charente-Maritime.

L'association porte des projets visant à valoriser et accompagner cette profession.

Le 1^{er} Octobre 2025, l'ADSM 17 a initié la réunion d'information sur le thème des élections municipales avec le soutien de l'AMF, du CDG 17, du CNFPT, de la DDFIP et de SOLURIS. Afin que l'association puisse poursuivre des actions,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 50 € à l'association ADSM 17– article 65748 –Cette somme sera décomptée des « Divers ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

la secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

MAIRIE DE CRAVANS

Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 – 211701339 – 2025

Accusé de Réception Préfecture
 Reçu le : / / 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre Décembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Novembre 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHE, MM. COSSET, LYS,

Absents excusés : M.DEBLAISE, Mme AUDEBERT

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

OBJET : TARIFS DE LOCATION DE SALLES au 01/01/2026 (complément)

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 13 Novembre 2025.

Il convient de la compléter en précisant le tarif en cas de location simultanée des 2 salles, location à la ½ journée et rappeler les périodes été- hiver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE DE FIXER, à compter du 1^{er} Janvier 2026 les tarifs suivants :

SALLE DES FETES

TARIF POUR ½ JOURNÉE TOUTE L'ANNÉE (hors WE et fêtes)	
Tout public	80 € + consommation électricité

SALLE ASSOCIATIVE – Rue du Jardin Public

TARIF POUR ½ JOURNÉE TOUTE L'ANNÉE (hors WE et fêtes)	
Tout public	80 €

En cas de location simultanée de la Salle des fêtes et de la Salle Associative, les tarifs sont les suivants :

Habitant Cravans	175 € + consommation électricité
Extérieur Commune	350 € + consommation électricité
Caution de garantie	1 000 €
Caution ménage	320 €

PRECISE que les périodes seront définies comme suit :

Eté : du 1^{er} Mai au 30 Septembre

Hiver : du 1^{er} Octobre au 30 Avril

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec chaque organisateur, la convention de location de salle.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

la secrétaire de séance,



A large, handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Fradin". It is positioned next to the circular stamp.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre Décembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Novembre 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHE, MM. COSSET, LYS,

Absents excusés : M.DEBLAISE, Mme AUDEBERT

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

OBJET : FONDS DE CONCOURS versé à la Communauté de Communes de Gémozac (travaux de voirie) – année 2025

Le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 06 Mai 2025 relative au fonds de concours, il précise que des modifcatifs ont été apportés sur les travaux, le montant des factures étant inférieur, il demande l'annulation de cette délibération.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11 avril 2024 relative à l'amortissement des fonds de concours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L. 5214-16, Entendu l'exposé de M. le Maire sur les besoins supplémentaires en travaux de voirie communautaire réalisés par la Communauté de Communes de Gémozac (travaux Route du Gerzeau, rue des écoles, route de Chez Chauvin)

Et vu les devis du Syndicat de La Voirie et entreprise PICOULET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser à la Communauté de Communes de Gémozac un fonds de concours pour l'année 2025 d'un montant de **11 960 €** (section FONCTIONNEMENT) et **122 288 €** (section INVESTISSEMENT).
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de Gémozac.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.(compte 2041512) pour l'investissement En ce qui concerne la dépense sur la section de fonctionnement, un virement de credits sera fait dans le cadre de la fongibilité en prélevant 11 960 € sur le 6068-011 pour abonder le compte 657351-65

- ANNULE sa délibération du 06 Mai 2025 relative au fonds de concours 1/2

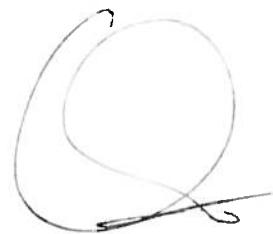
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

la secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

MAIRIE DE CRAVANS

Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211701339-- 2025

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre Décembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Novembre 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. COSSET, LYS,

Absents excusés : M.DEBLAISE, Mme AUDEBERT

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

OBJET : PROJETS SCOLAIRES

Le Maire présente le projet scolaire de fin d'année : sortie cinéma à Pons.

L'objectif étant de faire découvrir aux enfants un film d'animation sur le thème de Noël et de la musique.

Cela devrait permettre de pouvoir travailler le langage et l'enseignement musical en classe.

Le montant du projet s'élève à 383 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide verser à la coopérative scolaire la somme de **306.40 €** correspondant à 80 % des besoins pour assister à la séance de cinéma à Pons le 15 Décembre 2025.

Afin de pouvoir effectuer le versement, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer un virement de crédits du compte 6068 au compte 65748 pour un montant de 306.40 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



la secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

MAIRIE DE CRAVANS

Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211701339-- 2025

Accusé de Réception Préfecture
 Reçu le : / / 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre Décembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Novembre 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHE, MM. COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absent excusé : M.DEBLAISE

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

OBJET : TRAVAUX SALLE ASSOCIATIVE

Le Maire présente un tableau comparatif des devis pour la réalisation de travaux de couverture sur la salle associative et la bibliothèque ainsi que la zinguerie.

Il présente 2 formules :

- Couverture en PST chapotée en tuiles d'occasion
- Couverture nouvelles tuiles

Il soumet au vote pour définir tuiles ou PST :

2 pour PST

8 pour tuiles

Certains travaux, notamment la dépose pourrait être effectuée par les employés.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de confier les travaux de couverture de la salle des associations et local arrière soit 185 m² à l'entreprise HODEMON couverture maçonnerie pour un montant HT 26 020.40 € SOIT 31 224.48 € TTC ainsi que les travaux de zinguerie à la bibliothèque pour 1 366.07 € HT soit 1 639.28 € TTC

Les crédits figurent au budget 2025 compte 21318-op 50

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

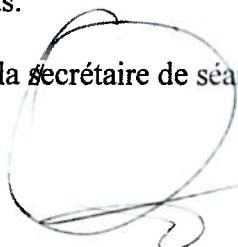
Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



la secrétaire de séance.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

MAIRIE DE CRAVANS
 Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

**TELETRANSMIS AU
 CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211701339-- 2025

Accusé de Réception Préfecture
 Reçu le : / / 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- cinq, le quatre Décembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Novembre 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10 ou 9 pour la 2^{ème} parcelle

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHE, MM. COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absent excusé : M.DEBLAISE

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

OBJET : PROJET RUE DU PORT – Achat parcelles de Bois Taillis

Le Maire rappelle le projet d'aménagement des parcelles Rue du Port.

Il a rencontré la propriétaire du bois qui jouxte le projet.

Il propose de lui acheter la parcelle ZI 195 et d'en définir le coût.

Le Conseil Municipal fixe le prix d'achat à 1500 € l'hectare.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir la parcelle ZI 195 de 52 a 13 de Mme LAROCHE Madeleine au prix de 1500 € l'hectare soit donc pour un montant de 781.95 €.

M.FRADIN Dominique, étant propriétaire d'une petite parcelle (ZI 194) enclavée dans la parcelle précédente, propose de la vendre à la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. le Maire n'ayant pas participé au vote)

DECIDE d'acquérir la parcelle ZI 194 de 5 a 81 de M.FRADIN Dominique au prix de 1500 € l'hectare soit donc pour un montant de 87.15 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants.

Afin de pouvoir concrétiser cette acquisition, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à effectuer un virement de crédits à hauteur de 2000 € dans le cadre de la fongibilité en prélevant sur le compte 2313-137 (travaux salle des fêtes)
 pour abonder le compte 2117

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
M. FRADIN Dominique

la secrétaire de séance,



A handwritten signature enclosed in a circle, representing the signature of the secretary of the meeting.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

MAIRIE DE CRAVANS

Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

**TELETRANSMIS AU
 CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211701339-- 2025

Accusé de Réception Préfecture
 Reçu le : / / 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- cinq, le quatre Décembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Novembre 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10 ou 9 pour la 2^{ème} parcelle

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHE, MM. COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absent excusé : M.DEBLAISE

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

OBJET : UTILISATION SALLE DES FETES POUR LE SPORT

M. CHEVREAU a relancé le Maire pour faire les cours de sport dans la salle des fêtes le lundi matin.

Le conseil municipal est frileux par ce choix, organisation difficile suite aux locations du week-end.

Etant précisé que le chauffage ne sera pas mis en fonctionnement pour 1 h de sport . de plus la salle pourra être occupée en fonction des disponibilités, c'est-à-dire lorsqu'elle n'aura pas été louée le week-end.

Vu le nombre d'adhérentes

Le conseil municipal autorise le sport dans la salle des fêtes et fixe le prix d'occupation à de 25 €/mois.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



la secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.